

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT N° 328 « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 298, AFIN DE CRÉER UNE ZONE COMMERCIALE »

À toutes les personnes habiles à voter et susceptibles d'être intéressées par le projet de règlement n° 328 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage n° 298, afin de créer une zone commerciale ».

Avis est donné ce qui suit :

1. Lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 9 juillet 2018, le conseil municipal de Havre-Saint-Pierre a adopté, par sa résolution N° 9817-18, le projet de règlement mentionné ci-dessus.
2. Le projet de règlement a pour but de modifier de modifier une partie de la zone 69Rec (récréative) et de créer la zone 108C (commerciale), afin de permettre la construction pour de l'hébergement touristique.
3. Le croquis contenu dans le présent avis montre respectivement le zonage existant et le zonage proposé de même que la délimitation des portions des territoires concernés.
4. Ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.
5. Une assemblée publique de consultation aura lieu le **27 août 2018 à 19 h**, à la **Maison de la Culture Roland-Jomphe, 957, rue de la Berge**, le maire ou son représentant expliquera le contenu du projet de règlement et les conséquences de son adoption et il entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
6. Le projet de règlement peut-être consulté aux heures normales d'ouverture, **du lundi au jeudi de 8 h 15 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 30 à 12 h au 1235 RC.1, rue de la Digue.**

Donné à Havre-Saint-Pierre, ce 8^e jour d'août 2018



Meggie Richard, directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, directrice générale, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-joint en affichant copie aux endroits désignés par le Conseil le 8 août 2018.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 8^e jour d'août 2018

La directrice générale,



Meggie Richard

